

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 septembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DAC 51 Convention pluriannuelle d'objectif avec le Théâtre de la Bastille (SAS la Manufacture) et l'État, ministère de la Culture et de la Communication (Drac Ile-de-France).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention pluriannuelle d'objectif avec la SAS La Manufacture - Théâtre de la Bastille et l'État, ministère de la Culture et de la Communication (Drac Ile-de-France) ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement, en date du 13 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la passation d'une convention pluriannuelle d'objectif établie entre le Théâtre de la Bastille, SAS La Manufacture, 76 rue de la Roquette (11^e), la Ville de Paris et l'État, ministère de la Culture et de la Communication (Drac Ile-de-France).

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO